



PREFET DE LA MOSELLE

**Direction départementale des territoires**  
Service aménagement, biodiversité et eau  
**Unité police de l'eau**

Dossier suivi par : **Pascal ANDRES**  
Tél. : 03 87 28 33 42  
Fax : 03 87 02 79 32  
Mél : pascal.andres@moselle.gouv.fr  
Réf. : VAP/PA

**Conseil Départemental de la Moselle**  
**Direction des Routes Départementales**  
**Unité Territoriale Routière de METZ**  
**17, Quai Paul Wiltzer**  
**BP 11096**  
**57036 METZ Cedex 1**

**Objet : Dossier de déclaration concernant des travaux  
d'entretien de l'ouvrage MA442 sous la RD 5 sur la  
commune de SILLEGNY.**  
Accord après envoi de compléments

Metz, le 28 avril 2016

**P. J. : 1 Récépissé de déclaration**  
**1 Fiche descriptive**

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux d'entretien de l'ouvrage MA442 sous la RD 5 sur la commune de SILLEGNY**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **24 février 2016 et complété le 21 mars 2016**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2016-00075**
- Dossier réalisé par : **Conseil Départemental de la Moselle**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**"

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est également joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Sillegny où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Ce courrier annule et remplace le courrier du 18/04/2016

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER